



## Déclaration conjointe CSEE/FEEE Renforcer et promouvoir l'égalité des genres dans et par l'éducation

## Bruxelles, le 8 mars 2022

L'égalité des genres est un droit fondamental inscrit dans les traités, déclarations et législations internationaux et européens, prévoyant en particulier l'égalité de traitement et de rémunération entre les hommes et les femmes, ainsi que la protection contre la violence et le harcèlement fondés sur le genre. L'éducation est à la fois le secteur où la représentation des femmes est la deuxième plus élevée sur le marché du travail européen et celui qui joue le rôle le plus important dans l'amélioration de l'égalité des genres au sein de la société. La pandémie de COVID-19 a mis en lumière l'importance cruciale du secteur de l'éducation et de la dimension sociale de l'enseignement et de l'apprentissage, qui jouent un rôle central dans la promotion de l'égalité des genres au sein de nos sociétés. Toutefois, la pandémie a également accentué les inégalités entre les hommes et les femmes au sein de nos sociétés, avec comme conséquences pour les femmes une augmentation significative de leurs responsabilités familiales et de leurs tâches liées aux soins, des contrats de travail à court terme et à temps partiel et de la violence et du harcèlement fondés sur le genre (en particulier en ligne), ainsi qu'une diminution des possibilités de formation. D'autre part, l'enseignement en ligne et hybride a également amené les personnels de l'éducation à devoir faire face à de nouveaux défis tels que la transition rapide vers l'enseignement à distance, le bouleversement de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle et la détresse psychologique.

À cet égard et à l'occasion de la Journée internationale des femmes, les partenaires sociaux européens de l'éducation – le CSEE (Comité syndical européen de l'éducation) et la FEEE (Fédération européenne des employeurs de l'éducation) – réaffirment leur engagement à promouvoir conjointement l'inclusion, l'équité et l'égalité des chances, entre autres l'égalité des genres au sein de l'éducation, comme souligné dans leur <u>Déclaration conjointe « Définir un cadre d'action pour renforcer l'attrait de la profession enseignante »</u>. Les partenaires sociaux de l'éducation reconnaissent leur rôle central dans la promotion et l'amélioration de l'égalité des genres au sein de l'éducation, dans la mesure où il s'agit d'un facteur essentiel pour attirer des candidat·e·s qualifié·e·s et dévoué·e·s dans la profession enseignante, améliorer le statut et l'image de ce secteur au sein de la société et faire en sorte que les enseignant·e·s et les personnels de l'éducation se sentent apprécié·e·s et soutenu·e·s. Cela suppose de fixer des priorités pour garantir un investissement durable dans l'éducation et la formation (y compris dans le cadre des fonds et des politiques pour la relance et la résilience), des salaires décents exempts d'écarts salariaux entre les hommes et les femmes, des conditions de travail durables, des environnements éducatifs sains et sûrs, le bien-être des enseignant·e·s et des personnels de l'éducation, leur accès à une formation initiale et à un développement professionnel continu inclusifs

et de qualité, ainsi que des perspectives de carrière attrayantes. Il est essentiel que les personnels de l'éducation soient valorisés, soutenus et suffisamment préparés pour promouvoir l'égalité et dispenser une éducation inclusive présentant aux élèves des modèles de référence diversifiés, en vue de répondre aux différents besoins des femmes et des hommes en Europe.

Faisant suite au <u>Cadre d'actions pour l'égalité des genres</u> des partenaires sociaux intersectoriels européens et en vue d'exploiter davantage le potentiel du dialogue social pour renforcer l'égalité des genres dans le secteur de l'éducation, les partenaires sociaux européens de l'éducation s'engagent à :

- Combattre les stéréotypes qui conditionnent la perception du rôle des femmes et des hommes dans le cadre des responsabilités familiales et des tâches liées aux soins, sur le marché du travail et dans la vie publique, mais aussi l'appréciation de leurs compétences et aptitudes, en luttant notamment contre les disparités au sein de la profession enseignante et de certaines filières d'études. Il est également essentiel d'assurer la formation pertinente des enseignant·e·s, des responsables d'établissement scolaire et des personnels de l'éducation, afin de leur donner les moyens de promouvoir le rôle égalitaire des hommes et des femmes au sein de l'éducation, des établissements scolaires et, par conséquent, dans l'ensemble de la société. À cet égard, les programmes d'études, les manuels scolaires, le travail administratif, les activités de loisirs, ainsi que l'ensemble de l'environnement d'apprentissage et d'enseignement, jouent également un rôle significatif.
- Revaloriser le **statut social de la profession enseignante** en Europe et améliorer les conditions de travail des enseignant·e·s, des responsables d'établissement scolaire et des personnels de l'éducation, y compris leurs perspectives de carrière, en vue de renforcer l'attrait de la profession enseignante dans tous les secteurs de l'éducation, en améliorant l'égalité des chances à la fois pour les hommes et les femmes.
- Rechercher des solutions politiques (notamment pour améliorer l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle) afin de faciliter l'accès des femmes aux hautes fonctions et aux postes décisionnels.
- Mieux reconnaître et valoriser le travail des femmes enseignantes dans tous les secteurs de l'éducation, afin de pouvoir améliorer leurs salaires, leurs opportunités de carrière et le prestige de la profession.
- Éliminer la violence et le harcèlement fondés sur le genre, en particulier le cyberharcèlement, et garantir des environnements d'apprentissage et d'enseignement sûrs et
  sécurisés pour l'ensemble des élèves et des personnels de l'éducation, basés sur le respect
  mutuel, la confiance et les valeurs universelles. À la suite de la mise en œuvre de l'Accordcadre des partenaires sociaux européens sur le harcèlement et la violence au travail et des
  Convention et Recommandation de l'OIT concernant l'élimination de la violence et du
  harcèlement dans le monde du travail, les partenaires sociaux européens de l'éducation
  s'engagent à promouvoir la mise en place de politiques et de plans d'action globaux dans les
  établissements scolaires (formation, évaluation des risques, médiation, assistance aux
  victimes, etc.) couvrant tous les types de violence et de harcèlement.

Bruxelles, le 8 mars 2022

Daniel Wisniewski Secrétaire général, FEEE Susan Flocken Directrice européenne, CSEE